

PMI : la plateforme prend acte de « premières avancées »

Embellie pour la protection maternelle et infantile (PMI) ? Pierre Suesser, président du Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), affiche un « *optimisme prudent* ». Les 14 organisations réunies au sein de la plateforme « Assurer l'avenir de la PMI » (1), qui avaient le sentiment jusqu'ici de multiplier les interpellations sans obtenir de réponse des pouvoirs publics, prennent acte « *de premières avancées dans la discussion* ». Le 30 janvier, lors de la journée nationale d'action des professionnels de la PMI – fortement suivie à Paris et dans plusieurs villes de province, selon la plateforme (2) –, une délégation était reçue au cabinet de Marisol Touraine.

« Pour la première fois, le ministère de la Santé nous a indiqué sa volonté de travailler avec nous sur la PMI dans la perspective de la stratégie nationale de santé en cours d'élaboration et de la future loi de santé publique », souligne Pierre Suesser. Par ailleurs, alors que, dans beaucoup de départements, les équipes sont diluées au sein d'unités territoriales, « le ministère s'est prononcé pour le maintien de services structurés dans les départements pouvant assurer toutes les missions », ajoute-t-il. Selon la délégation, le ministère s'est engagé à ouvrir deux concertations : l'une sur les conditions d'exercice en PMI au cours de laquelle seraient abordées la démographie des professions, l'attractivité des carrières, la formation des professionnels ; l'autre sur la place de la PMI dans la politique de santé... Concernant la revalorisation des statuts et des rémunérations des professionnels, le cabinet a indiqué que ce dossier relevait du ministère de la Fonction publique.

Si la plateforme se réjouit donc de l'amorce du dialogue, elle reste bien évidemment vigilante sur les suites qui lui seront données. Le ministère n'est, par ailleurs, qu'un des interlocuteurs de la PMI, qui est une compétence des conseils généraux. La plateforme vient ainsi d'adresser un courrier à l'Assemblée des départements de France (ADF) pour lui demander d'ouvrir des discussions sur la protection maternelle et infantile. « Il y a un an Claudy Lebreton nous avait

promis qu'un groupe de travail serait constitué sur le sujet », souligne Pierre Suesser. ■ Isabelle Sarazin

(1) ACEPP, Association nationale des psychologues pour la petite enfance, Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes, Association nationale des sages-femmes territoriales, ATD quart monde, CFDT Interco, CGT services publics, Confédération syndicale des familles, FNEJE, SNMPMI, Snuclias-FSU, SUD Collectivités territoriales, Ufnafaam, Uniopss.

(2) De 800 à 1 000 manifestants à Paris, plus de 100 à Toulouse (plus de 90 % de grévistes), 70 % de grévistes dans le Bas-Rhin, 100 % dans l'Aveyron, selon les organisateurs, qui rappellent que leur pétition nationale intitulée « Un plan d'urgence pour assurer l'avenir de la PMI » compte 8 000 signataires.